

• (2.10 a.m.)

A part quelques rares habitants de la côte est et de deux ou trois villes du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest, la majorité des Canadiens se sont prononcés en faveur de ce jeune Canadien capable de se lancer d'un plongeur dans l'Ouest mieux que le chef de mon parti et qui s'estimait capable de balayer tous nos problèmes d'un baiser. Ce fut, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve, sa façon de faire de la politique. De sa propre initiative, il devint officiellement premier ministre le 25 juin 1968.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Lundrigan: Je me souviens d'être venu au Parlement après les élections et, comme presque tous les Canadiens, j'ignorais à peu près tout de la direction qu'allait prendre le gouvernement et ce qu'il était capable de faire. J'en ai par-dessus la tête de cet homme qui, selon sa propre définition, est un jeune Canadien devenu notre premier ministre.

M. Woolliams: Il a mon âge.

M. Lundrigan: Le chômage a atteint des proportions désastreuses, 455,000 personnes étant aujourd'hui sans emploi, chiffre le plus élevé en août de toute l'histoire du Canada. Les producteurs de blé de l'Ouest ont un revenu net moitié moins élevé qu'il y a dix ans.

Une voix: Non, environ un quart.

M. Lundrigan: Selon mon collègue, il s'agit d'un quart. Les pêcheurs de notre côte est sont si peu protégés que des bateaux de tous les pays nous volent nos richesses. Il s'est produit une situation où nous avons dû proclamer la loi sur les mesures de guerre pendant l'automne de 1970. L'inflation s'accroît depuis un an à près de 4 p. 100 l'an. Elle sera supérieure cette année. Notre économie, du fait de décisions de nos voisins du Sud, se trouve en plus grand danger à l'heure actuelle qu'elle ne n'a jamais été ces dernières années. Ce comportement est attribuable en partie au mépris que ressentent les chefs du gouvernement américain à l'endroit des chefs actuels du gouvernement canadien. On ne peut leur en vouloir. Nous avons atteint la limite. Voici un État qui fait une loi et qui l'enfreint lui-même. J'aimerais bien voir le problème résolu ici à la Chambre avant que nous ne passions à une autre mesure législative. J'aimerais qu'on règle la question avec la collaboration de la présidence au cours de la période des questions et grâce à d'autres procédures que nous pourrions introduire. Nous devons forcer le gouvernement à observer la loi. Même s'il nous faut une autre semaine, nous nous assurerons que le gouvernement observe la loi et qu'il ne se sert d'aucune autre mesure législative pour faire chanter la Chambre des communes et la population de l'Ouest du Canada. Si nous permet-

tions à ce litige de persister jusqu'à ce que la mesure soit adoptée sous une forme quelconque, même après avoir été modifiée de façon acceptable, il serait peut-être préférable de fermer les portes de la Chambre des communes.

M. Boulanger: N'exagérez pas.

M. Lundrigan: Le député me dit de ne pas exagérer. Pourquoi continuer à adopter des mesures législatives s'il se trouve dans l'histoire de notre pays un exemple d'une loi qui n'a pas été observée? S'il doit y avoir ne serait-ce qu'un cas, et il en est question en ce moment, et si cet état de choses doit continuer, nous ferions bien d'abandonner nos fauteuils, de retourner dans nos circonscriptions et de laisser le Parlement canadien mourir de sa belle mort.

J'aimerais voir des collègues qui ont une longue expérience du Parlement présenter des motions ou des procédures qui puissent forcer le gouvernement à s'acquitter des dettes qu'il a contractées en vertu de la loi, et il faudrait le faire avant de passer à l'étude de toute autre mesure législative. J'aimerais que la Chambre soit saisie de motions de confiance et que les députés de la Chambre des communes soient forcés de se lever pour dire s'ils votent en faveur de la loi ou contre la loi, parce que, monsieur l'Orateur, c'est la question fondamentale qui est en cause ici.

Tous les députés connaissent notre opinion, monsieur l'Orateur. Nous n'avons pas encore entendu l'opinion des députés d'en face de nous. Soit qu'on ne leur a pas permis de prendre part au débat, soit que cela ne les intéresse plus. Si le soutien que le ministre, qui est en train de boire son café, reçoit de son caucus est illustré par la présence ce soir de ses collègues, il y a beaucoup de mécontentement dans l'arrière-ban et un peu partout dans les rangs du parti libéral.

En conclusion, dès demain, je vais attendre avec impatience de revenir à la Chambre pour discuter une motion de défiance pour savoir exactement quelle est l'opinion des députés. Ils sont soit pour, soit contre le Canada. Voilà le problème.

Des voix: Bravo!

M. McCutcheon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'espère que je n'empêche personne de participer au débat. Je présume que le dernier orateur est celui qui vient de parler. Si c'est exact, au nom de mes collègues... Le député...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'allais prendre deux ou trois minutes si mon ami ne me les enlève pas.

M. McCutcheon: Pendant que j'ai la parole, au nom de mes collègues, puis-je remercier l'Orateur et son bureau qui nous ont fourni l'occasion de ce débat, dont la signification peut être historique. Nous voudrions remercier le personnel de l'Orateur, les services du greffier et tous ceux...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence hésite à accepter les remarques du député car il semble la placer au cœur d'un débat important. Les députés connaissent bien la position de la présidence qui est seule chargée d'appliquer et d'interpréter